

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

du 2 Juillet 1970

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
 VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 VU la Loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s 60-26 du 31 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
 VU le Décret n°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
 VU le Décret n°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
 Sur Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de COMMANDEUR, pour prendre rang du 24 Juin 1970 -

Son Excellence EREDAKE AYIMEY Gabriel Franck AKU
Ambassadeur du Ghana au Dahomey

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 2 Juillet 1970

Par le Président du Conseil
Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'OND.

M.S. COULIBALY

H. M A G A

AMPLIATIONS :

PCP	6	MINISTERES	11	GDE CHANCEL.	10
CS	6	SGG	4	DCCT	1
CES	5	Dir.St.	1	IAA	1
DEP	2	JORD	1	MCP	4
DGAJL	2	IM	1	INT	1
IGF	1				